

L'accroissement de la vulnérabilité environnementale d'Haïti compromet-elle la qualité de vie des Haïtiens ?

Bénédictine Paul

Que ce soit en économie, en physiologie, en physique, en chimie ou en écologie, les réflexions sur l'environnement montrent une primauté de celui-ci sur l'élément constituant, ici l'homme en particulier. Évidemment, l'environnement peut être considéré comme étant partiellement une construction humaine, en plus du capital naturel dont il est constitué. Justement, ce caractère tropique détermine largement sa vulnérabilité.

Dans le cas d'Haïti, la vulnérabilité environnementale est forte, au point que le pays est classé parmi les plus vulnérables de la région. Sans minimiser les capacités ingénieuses des hommes à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés, la primauté de l'environnement sur les individus crée un cercle vicieux qui entraîne, dans une situation de pauvreté comme celle d'Haïti, le développement de comportements totalement irrationnels faisant craindre le pire pour les générations futures.

L'injustice intergénérationnelle ainsi créée remet en cause tant la capacité régulatrice de l'État que l'action citoyenne bien intentionnée de la minorité dont la conscience écologique est éveillée. En effet, cette catégorie de bons citoyens ainsi que la génération future se trouvent prisonnières de l'action collective irrationnelle présente défavorable au maintien d'une qualité acceptable de l'environnement.

De la même manière que l'État, devenu institutionnellement trop faible, est incapable de contraindre les comportements des habitants en matière de dégradation et de pollution de l'environnement, beaucoup d'individus pris isolément semblent penser pouvoir, à court terme, tirer profit ou satisfaction de cette action de détérioration. Or, même si les institutions légales deviennent inefficaces,

l'autorité de la nature est là pour rendre à long terme irrationnel le comportement individuel trop risqué en matière environnementale. Malheureusement, les sanctions de la nature sont généralement très sévères et non discriminatoires.

Il semble qu'il y ait bel et bien une corrélation entre la qualité environnementale d'Haïti et sa performance économique. C'est pourquoi, en plus des individus et des autorités étatiques, le secteur privé haïtien (allant des agriculteurs aux entreprises industrielles) devra emprunter la voie du management de la qualité. L'accréditation ISO 9001 recherchée par de nombreuses entreprises dans d'autres pays n'est jusqu'à présent pas l'objet d'un intérêt particulier pour les entrepreneurs haïtiens. Il en est de même pour la responsabilité environnementale ; or, la norme ISO14001 est là pour favoriser une gestion environnementale plus saine. De la distribution de produits de basse qualité (comme l'essence plombée ou les aliments emballés dans des contenants non biodégradables) aux comportements individuels irresponsables comme la disposition de rebuts dans l'espace public, ou encore à la négligence de l'administration publique/territoriale de mettre à disposition du public des poubelles et de les vider régulièrement, toute la société haïtienne apparaît insouciant face aux problèmes environnementaux, déjà aggravés par les changements climatiques et la mutualisation internationale des effets de pollution des pays industrialisés. Il y a néanmoins quelques citoyens haïtiens, comme le montrent les contributions à ce numéro, qui demeurent écologiquement bien éveillés. La question suivante demeure : les autorités négligentes ou la majorité insouciant doit-elle toujours décider pour la minorité conscientisée ? Le débat est ouvert. ■